

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE TENUE,  
MERCREDI, LE 17 JANVIER 2024, À 15 H, AU 688 CHEMIN DU  
PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE**

---

**PRÉSENCES :**

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Gaëtan Castilloux	Labelle, La Conception
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, Barkmere
M. Michel Chouinard	Lac-Saguay
M. Jean Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Sylvain Gélinas, substitut	Nominingue
M. Joseph Kula, substitut	La Macaza
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc
M. Alain Otto, substitut	Rivière-Rouge
M. Johnny Salera	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

Mme Marlène Perrier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement sont également présentes.

**ABSENCES :**

M. Benoit Chevalier	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 15 h 35, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous et spécialement M. Johnny Salera et à M. Gaëtan Castilloux nouveaux délégués pour la MRC des Laurentides.

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1.** Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023
- 4. CORRESPONDANCES**
- 5. DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1.** PGMR conjoint 2022-2029
    - 5.1.1.** Bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres
    - 5.1.2.** Disposition du gypse – mandat pour évaluer des pistes de solution
- 6. GESTION DES RESSOURCES**
  - 6.1.** Ressources financières
    - 6.1.1.** Dépôt des états financiers préliminaire au 31 décembre 2023
    - 6.1.2.** Approbation des comptes à ratifier
    - 6.1.3.** Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
      - 6.1.3.1.** Broyage du bois (modification du fournisseur de service)
      - 6.1.3.2.** Ratifier l'entente avec Toromont pour l'entretien de la machinerie lourde

- 6.1.3.3. Ratifier la dépense pour la ventilation au site de compostage
- 6.1.4. Demande d'aller en appel d'offres
- 6.1.5. Adoption de la politique administrative sur la protection des renseignements personnels
- 6.2. Ressources humaines
- 6.2.1. Nomination comité consultatif
- 7. **OPÉRATION**
  - 7.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération
  - 7.2. Véhicule pour le magasin de réemploi
- 8. **ENVIRONNEMENT**
  - 8.1. Dépôt du compte-rendu du comité vigilance du 30 novembre 2023
- 9. **COMMUNICATION**
- 10. **INFORMATION**
- 11. **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 12. **VARIA**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

R.4205  
24.01.17

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points suivants:  
5.3 Disposition des matières organiques en conteneurs  
6.1.6 Vente de terrain à RCER et mandat de signature

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023

Sur une proposition de M. Gaëtan Castilloux, il est résolu :

R.4206  
24.01.17

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2023, tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 4. CORRESPONDANCES

- **Municipalité de L'Ascension** (Adoption des prévisions budgétaires 2024)
- **MRC des Laurentides** (Nomination de M. Gaëtan Castilloux et M. Johnny Salera, à titre de délégué)

### 5. DÉVELOPPEMENT

#### 5.1 PGMR conjoint 2022-2029

##### 5.1.1 Bulletin sur les pénalités

Dépôt du bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités des sommes qui auraient été chargées si le système de pénalités était en vigueur.

Cet outil permet de connaître les lacunes sur la qualité des matières et continuer la sensibilisation sur les bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

## **5.2 Disposition du gypse – mandat pour évaluer des pistes de solution**

**Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :**

**R.4207  
24.01.17**

D'autoriser le personnel administratif du Complexe afin d'effectuer des démarches, auprès des acteurs du milieu, dont Synergie Économique Laurentides, pour trouver des pistes de solution pour la disposition du gypse, et ce, pour éviter l'enfouissement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **5.3 Disposition des matières organiques**

**CONSIDÉRANT QUE** les matières organiques de la Station Mont-Tremblant et que la plupart des matières organiques collectées en conteneur par la Ville de Mont-Tremblant et la RITL contiennent trop de contaminants (fragments de verre, de plastique et de métal) pour être traitées au site de compostage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette contamination met en péril la qualité du compost et même la disponibilité du compost devant être remis aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** l'importance de produire un compost à partir des matières résiduelles organiques collectées dans un contexte d'économie circulaire et d'apport positif pour les participants à la collecte;

**Sur une proposition de M. Joël Charbonneau, il est résolu :**

**R.4208  
24.01.17**

D'informer la Station Mont-Tremblant que les voyages de matières organiques seront acheminés directement sur le site d'enfouissement, de plus, le Complexe accorde un délai maximum d'un an pour trouver une solution afin de rendre conforme cette matière sinon la Station se verra refusée l'accès au site d'enfouissement. Le tarif applicable pour cette matière sera celui de l'enfouissement plus la pénalité administrative.

Pour les matières organiques collectées en conteneur par la Ville de Mont-Tremblant et la RITL, les matières seront acheminées directement sur le site d'enfouissement tant et aussi longtemps que les matières organiques ne seront pas conformes, donc compostables et le tarif applicable sera celui de l'enfouissement.

Dès que les matières organiques seront jugées conformes, les organismes concernés seront informés que les prochains voyages pourront être envoyés au site de compostage.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **6. GESTION DES RESSOURCES**

### **6.1 Ressources financières**

#### **6.1.1 Présentation des états financiers préliminaires au 31 décembre 2023**

Dépôt des états financiers préliminaires pour la période se terminant le 31 décembre 2023.

### **6.1.2 Approbation des comptes à ratifier**

**Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :**

**R.4209  
24.01.17**

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 9 novembre 2023 au 11 janvier 2024:

- Aucun chèque d'émis pour la période.
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 2 133 096.68 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 46 à P. 53 du 5 novembre au 31 décembre 2023 et P. 02 du 1<sup>er</sup> au 6 janvier 2024 totalisant la somme de 118 255.27 \$.

*Le tout totalisant la somme globale de 2 251 351.95 \$*

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale du Complexe environnemental de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

*Marlène Perrier*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **6.1.3 Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres**

#### **6.1.3.1 Broyage du bois**

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur ayant obtenu le contrat lors de l'appel d'offres S2023-650 pour le broyage de bois ne peut pas répondre aux conditions requises;

**Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :**

**R.4210  
24.01.17**

D'abroger la résolution R.4197.23.11.15 et d'octroyer le contrat au deuxième soumissionnaire conforme, soit Broyage RM Inc. pour broyer le bois de la saison 2023, au prix budgétaire de 82 317,07 \$, taxes applicables non incluses.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **6.1.3.2 Ratifier l'entente avec Toromont pour l'entretien de la machinerie lourde**

CONSIDÉRANT QUE les maintenances préventives sur deux machines se font par le fournisseur Toromont, dont une est toujours sur garantie et l'autre demande plus de qualification en mécanique;

**Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :**

**R.4211  
24.01.17**

De ratifier le contrat de maintenance préventive d'une durée de 5 ans pour trois machines au coût de 16 278.00 \$ par année à Toromont, signé le 22 novembre 2023. L'entente inclut la main-d'œuvre, les pièces, le transport et les huiles nécessaires pour les entretiens aux 500 heures, 1000 heures et 2000 heures.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.3.3 Ratifier la dépense pour la ventilation au site de compostage**

CONSIDÉRANT l'état de détérioration du système de ventilation au site de compostage (à l'extérieur du dôme) et de l'urgence d'agir;

**Sur une proposition de M. Gaëtan Castilloux, il est résolu :**

**R.4212  
24.01.17**

De ratifier la dépense pour le remplacement des conduits de ventilation d'évacuation au site de compostage effectuée par Espace JLP Bélanger au montant de 37 238.00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.4 Demande d'aller en appel d'offres**

Aucune demande.

**6.1.5 Adoption de la Politique administrative sur la protection des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT QUE le Complexe environnemental de la Rouge est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe environnemental s'engage à protéger les renseignements personnels qu'il collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, le Complexe employait, en moyenne, 25 salariés ou moins, et qu'il n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

**R. 4213  
24.01.17**

**Sur une proposition de M. Sylvain Gélinas, il est résolu :**

D'accepter la politique administrative sur la protection des renseignements personnels, tel que présentée et déposée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**6.1.6 Vente de terrain à RCER et mandat de signature**

CONSIDÉRANT la promesse d'acquisition du terrain en bordure du chemin du Parc Industriel par la Régie de collecte environnementale de la Rouge en date du 15 septembre 2022.

**CONSIDÉRANT** l'avis d'intention du Complexe de vendre une portion de terrain à la Régie de collecte environnementale de la Rouge en date du 21 septembre 2022.

**CONSIDÉRANT QUE** le Complexe a reçu les documents pour le lotissement du terrain d'une grandeur de 9 907 m<sup>2</sup>.

R. 4214  
24.01.17

**Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :**

De vendre le terrain portant le numéro cadastral 6 590 252 pour la somme de vingt-huit mille huit cent douze dollars (28 812 \$) et de mandater Mme Marlène Perrier, directrice générale à signer les documents requis à cette transaction.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **6.2 Ressources humaines**

### **6.2.1 Nomination comité consultatif**

**Sur une proposition de M. Gaëtan Castilloux, il est résolu :**

R.4215  
24.01.17

De nommer les membres du comité consultatif, selon l'article 7 de l'entente intermunicipale, comme suit :

- Parmi la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay et Nominuingue :
  - M. Jacques Allard, élu, municipalité de L'Ascension
  - M. Marc St-Pierre, personnel administratif, municipalité de La Macaza
  - Mme Martine Vézina, personnel administratif, ville de Rivière-Rouge
  - Mme Francine Létourneau, élue substitut, municipalité de Nominuingue
- Pour la MRC des Laurentides :
  - M. Steve Perreault, élu, municipalité de Lac-Supérieur
  - La/le spécialiste en matières résiduelles de la MRCDL
  - M. Jérémie Vachon, personnel administratif, MRCDL
  - M. Marc L'Heureux, élu substitut, municipalité de Brébeuf
- Le président du conseil d'administration du Complexe;
  - M. Frédéric Broué, ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- La directrice générale du Complexe (ou son adjoint).
  - Mme Marlène Perrier

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **7. OPÉRATION**

### **7.1 Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération**

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 31 décembre 2023, ainsi que le comparatif de 2022.

### **7.2 Véhicule pour le magasin de réemploi**

**CONSIDÉRANT QUE** pour avoir de l'efficacité pour le transport des matières valorisées vers le magasin;

CONSIDÉRANT QU'il est important que le personnel du magasin soit autonome dans leur activité;

CONSIDÉRANT QUE lors du retour des employés saisonniers au début du printemps, la disponibilité des véhicules pour le magasin est difficile à concilier.

R. 4216  
24.01.17

**Sur une proposition de M. Johnny Salera, il est résolu :**

De faire l'acquisition d'une voiturette de golf électrique pour la somme de 10 357\$ de Cart Concept, telle que la soumission présentée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

8. **ENVIRONNEMENT**

Dépôt du compte-rendu du comité vigilance du 30 novembre 2023

9. **COMMUNICATION**

10. **INFORMATION**

11. **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- Présentation du rapport du projet-pilote sur le chemin du Lac-Mitchell à La Macaza.
- Souper de reconnaissance des employés, le 22 décembre.

12. **VARIA**

Prochaine séance : le 20 mars 2024, à 15 h.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

R.4217  
23.11.15

L'ordre du jour étant épuisé M. Sylvain Gélinas propose la levée de la séance à 15 h 45.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

---

*Frédéric Broué*  
Président

---

*Martène Perrier*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---